



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du mardi 05 septembre 2023**

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	17

Date de la convocation : 31 août 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 31 août 2023

**L'an deux-mil-vingt-trois, le cinq septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du trente-et-un août deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.**

**Étaient présents :**

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

**Absents excusés :**

Madame DECURE Mélanie

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

**Absents non-excusés :**

Monsieur PELFRÈNE Daniel

**Secrétaire de séance :** Monsieur DELAMARE Dominique a été nommé secrétaire de séance.

**2023 / 050 – CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SENIORS**

Monsieur le Maire rappelle que, lors du Conseil municipal du 16 mai 2023, la création d'une Commission d'attribution des logements seniors avait été évoquée.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de membres de cette Commission à 8, dont le Maire serait Président de droit et dont la voix serait prépondérante en cas d'égalité de suffrages dans les choix d'attribution.

Monsieur le Maire propose également que cette Commission, composée exclusivement de membres élus du Conseil municipal, siège jusqu'à la fin de la mandature. À partir du 3<sup>ème</sup> départ d'un membre de ladite Commission (fin d'exercice de mandat électoral ou démission de la Commission), de nouveaux membres devront être nommés pour remplacer les élus partis.

Le Conseil Municipal est invité à en débattre et à délibérer pour :

- CRÉER une Commission d'attribution des logements seniors
- DIRE que la Commission sera composée de 8 membres élus, dont le Maire, Président de droit, qui siégeront jusqu'à la fin de la mandature
- DIRE que la voix du Maire sera prépondérante en cas d'égalité de suffrages dans les choix d'attribution
- NOMMER de nouveaux membres suite au départ de la Commission d'au moins 3 élus pour les remplacer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés DÉCIDE :**

- **De CRÉER une Commission d'attribution des Logements seniors ;**

Date d'affichage de la présente délibération

Le 14 septembre 2023

- De DIRE que la Commission sera composée de 8 membres élus, dont le Maire, Président de droit, qui siégeront jusqu'à la fin de la mandature ;
- De DIRE que les 7 autres membres seront : Madame DELESTRE Nathalie, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire et Madame TALBOT Christine ;
- De DIRE que la voix du Maire sera prépondérante en cas d'égalité de suffrages dans les choix d'attribution
- De NOMMER de nouveaux membres suite au départ de la Commission d'au moins 3 élus pour les remplacer.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

